



## Qu'est ce que je risque??????????????

Par **rosalina**, le **30/07/2008** à **20:56**

Bonsoir

je souhaite me faire virer et j'ai par conséquent effacé les documents que contenait mon pc et abandonné mon poste,qu'est ce que je risque? mon patron peut-il porter plainte?les documents n'étaient que des tableaux, rien d'important!!!Peut-il porter plainte?qu'est-ce j'encourt????J'ai un peu peur!!!!

Par **metric38**, le **31/07/2008** à **11:57**

Bonjour,

abandon de poste = licenciement pour faute simple, grave ou lourde selon les circonstances. Si vous avez simplement abandonné votre poste, la faute sera sûrement qualifiée de simple, mais vu que vous avez effacé tous les documents, à mon avis elle sera qualifiée de grave (donc vous perdrez les indemnités de licenciement). Si l'employeur prouve que vous avez fait exprès d'abandonner votre poste et d'effacer tous les documents pour lui nuire, ça sera une faute lourde (dans ce cas plus d'indemnités).

Cordialement,

AS